

Conférence donnée par Xenophon Zolotas sur l'adhésion grecque à la CEE (Athènes, 13 avril 1976)

Légende: Le 13 avril 1976, le gouverneur de la Banque de Grèce, Xenophon Zolotas analyse dans une conférence donnée à l'Académie d'Athènes, les avantages politico-économiques d'une adhésion grecque à la Communauté économique européenne (CEE).

Source: ZOLOTAS, Xenophon. La Grèce dans la Communauté européenne. Athènes: Banque de Grèce, 1976. 55 p. (Essais et Conférences 33).

Copyright: (c) Bank of Greece

URL:

http://www.cvce.eu/obj/conference_donnee_par_xenophon_zolotas_sur_l_adhesion_grecque_a_la_cee_athenes_13_avril_1976-fr-e2f577f6-b112-4e88-bcef-0be13cb57dfd.html

Date de dernière mise à jour: 25/10/2012

Conférence donnée par Xenophon Zolotas (Athènes, 13 avril 1976)

Introduction

La demande d'adhésion à titre de membre à part entière de la Grèce à la Communauté Economique Européenne n'est pas seulement dictée par son désir de profiter des avantages, si importants soient-ils, d'une union économique, mais aussi par son envie de participer à cette alliance politico-économique élargie que la CEE tend à former. Car, dès le début, la Communauté Européenne fut créée dans la perspective de son développement progressif en une union économique et politique. En effet, les pays de l'Europe Occidentale se sont rendus compte que, pour conserver leurs libres institutions démocratiques et acquérir une entité politique indépendante, ils étaient tenus d'aller au-delà d'une simple union économique. Dans le monde actuel, ces pays resteraient sans puissance du point de vue politique et économique s'ils ne visaient pas à la création d'une union européenne ayant des institutions centrales politiques et économiques. Cet accomplissement engendrera une Europe forte économiquement et politiquement, avec un rayonnement mondial, qui constituera un facteur de base pour la paix et l'équilibre international.

Le premier pas vers l'unification de l'Europe a été réalisé par l'instauration de la Communauté Economique Européenne. Dès sa création, la CEE a dû faire face à des revers successifs. Néanmoins, la nécessité de raffermir et de conserver sa puissance économique et politique lui a fait surmonter les obstacles et triompher des diverses crises. Actuellement, la CEE traverse une nouvelle crise, jugée par plusieurs comme susceptible d'ébranler l'union européenne et de ralentir la marche vers l'unification politique. Mais cette crise s'avèrera aussi passagère que les précédentes. Je suis certain que la CEE poursuivra sa marche vers une union économique, monétaire et politique complète. Cette procédure sera accélérée après l'élection directe du Parlement Européen en 1978, qui conduira à la création de l'Europe Unie. C'est dans cette Communauté Européenne que la Grèce sera admise comme membre à part entière. La présence de la Grèce au sein de la Communauté est indispensable tant pour notre pays que pour l'Europe, qui se fortifiera avec ce bastion de l'idéal européen dans la région de la Méditerranée orientale.

1. Le dynamisme de l'économie hellénique

Il faut souligner que la Grèce n'a pas demandé son adhésion immédiate à la Communauté Economique Européenne sans parcourir une période d'adaptation, comme ce fut le cas avec la Grande Bretagne, le Danemark et l'Irlande, qui ont été immédiatement acceptés comme membres à part entière. La Grèce avait déjà été acceptée en tant que membre associé en 1962 et l'objectif était son adhésion complète dès qu'elle serait en mesure d'assumer tous les engagements découlant du Traité de Rome. Selon le calendrier de l'Accord d'Association, la Grèce devra supprimer toutes les mesures de protection prises à l'égard de la Communauté et aligner sa politique agricole sur celle de la CEE jusqu'en 1984. Ceci pourtant ne signifie point qu'elle n'aurait pas le droit de demander son entrée avant cette date, vu la possibilité de lui accorder, à elle aussi, une période transitoire de cinq ans. Tel a été le cas lors de l'adhésion récente de la Grande Bretagne, du Danemark et de l'Irlande, qui ont bénéficié d'une période d'adaptation de cinq ans tout en participant immédiatement à toutes les institutions et à tous les organismes de la Communauté.

Voilà pourquoi je ne puis comprendre la réticence de la Commission pour l'adhésion immédiate de la Grèce, étant donné que le progrès enregistré dans les domaines économique et social au cours des dernières quatorze années a été considérablement plus accéléré que celui prévu initialement par la CEE et que nous sommes actuellement en mesure d'assumer toutes les obligations découlant du Traité de Rome.

Je vais fournir quelques données qui démontrent le progrès de l'économie hellénique par rapport à l'économie des pays de la CEE depuis notre association jusqu'à ce jour.

- Le taux moyen annuel d'augmentation du PNB pour la période allant de 1962 à 1975 a été de 6,85% pour la Grèce, de 4,2% pour les Six et de 3,8% pour les Neuf.
- Le taux moyen annuel de progression du revenu brut de la production primaire pour la période allant de 1962 à 1974 s'est élevé à 4,7% pour la Grèce et à 2% environ pour les Six.

- Le taux moyen annuel d'accroissement de la production industrielle au cours de la période allant de 1962 à 1975 a atteint 9,4% pour la Grèce, 4,2% pour les Six et 3,7% pour les Neuf.
- Le taux moyen annuel de croissance de la formation brute de capital fixe, à prix constants, au cours des années 1962-1975 se situait à 6,3% pour la Grèce, à 3,8% pour les Six et à 3,8% également pour les Neuf.
- Le taux moyen annuel de progression des exportations grecques totales pour la période allant de 1962 à 1974 (à prix courants) a atteint 19,1%, alors que celui des exportations grecques vers les Six s'est élevé à 21,1%.
- La part des produits industriels et artisanaux dans l'ensemble des exportations grecques a augmenté de 11,1% en 1962 à 49,9% en 1974. Le pourcentage correspondant des exportations vers les Six a progressé de 4,8% en 1962 à 52,1% en 1974.
- Les exportations grecques à destination de la CEE des Six, considérées par rapport à l'ensemble des exportations du pays, ont passé de 36,1% en 1962 à 44,1% en 1974.
- La part du revenu agricole dans le PIB a diminué de 23,7% en 1962 à 18,7% en 1975.
- La part du revenu provenant du secteur de transformation dans le PIB a passé de 15,8% en 1962 à 21,0% en 1975, alors que la part correspondante du revenu provenant de la production secondaire a progressé de 25,3% en 1962 à 31,0% en 1975.

Le résultat de ces évolutions favorables est que le PNB de la Grèce par habitant a progressé du tiers environ de la moyenne communautaire en 1962 à presque la moitié en 1974. En 1975, le PNB par habitant (à prix constants 1970) a légèrement dépassé celui de l'Irlande.

Il convient encore de noter que le tonnage total de la flotte marchande contrôlée par des armateurs grecs a passé de 13,3 millions de tonnes en 1962 à 48,3 millions de tonnes en 1975.

Enfin, je désire ajouter qu'au cours des cinq dernières années les sociétés techniques grecques ont entrepris l'exécution de projets importants dans des pays arabes (Irak, Libye, Arabie Saoudite), en Iran et en Afrique. Aucun des plus petits pays-membres de la CEE n'y a entrepris d'activité aussi étendue que la Grèce.

En ce qui concerne le facteur humain, au cours des vingt dernières années le niveau éducatif et culturel de notre pays a enregistré une hausse remarquable tant dans le domaine de la science que dans celui de l'art. Un grand nombre de savants et d'artistes grecs, qui ont fait leurs études dans des universités de l'étranger sont rentrés en Grèce et y travaillent, contribuant ainsi au développement économique et culturel de la Grèce. De plus, tous ceux qui sont restés à l'étranger, qui y travaillent et se distinguent, pourront revenir au fur et à mesure que notre développement créera des conditions favorables.

L'évolution économique de la Grèce au cours des dernières années est donc caractérisée par un intense dynamisme, dépassant de loin celui prévu lors des négociations pour l'Association de la Grèce avec la CEE en 1961. Si n'intervenaient pas les sept années de la dictature, durant lesquelles l'orientation des investissements et de l'économie hellénique en général a été mauvaise, les réalisations actuelles seraient beaucoup plus importantes.

Les données précitées démontrent que le progrès réalisé a été essentiel pour l'adaptation de l'économie hellénique aux conditions de la CEE et que la demande de la Grèce pour l'adhésion immédiate est bien fondée. Ceci évidemment ne signifie point qu'il n'y aura pas de problèmes ou de difficultés au cours de la période transitoire qui s'ensuivra. Pourtant, le dynamisme dont l'économie hellénique a fait preuve après la mise en application de l'Accord d'Association avec la CEE garantit que les difficultés peuvent être surmontées.

2. Difficultés de la CEE en conséquence de l'adhésion de la Grèce

Diverses parties ont soutenu que notre adhésion complète et immédiate à la CEE entraînerait des difficultés politiques, des charges financières substantielles pour les Fonds de la Communauté, des problèmes d'équilibre monétaire et des complications de procédure. Bien que je ne conteste pas qu'il existe certains problèmes difficiles à résoudre, je crois pourtant que ces arguments manquent de fondement pour les raisons suivantes.

Problèmes de nature politique

Il a été soutenu que l'entrée de la Grèce à titre de membre à part entière au sein de la Communauté pourrait entraver l'admission d'un pays voisin, lorsque celui-ci serait économiquement mûr. La Grèce aime et soutient les causes de la démocratie et de la paix et n'a jamais fait preuve d'inimitié envers les pays avoisinants. Je cite comme exemple la Conférence Balkanique que la Grèce a eu l'initiative de convoquer. Mais il est évident que notre pays ne pourrait tolérer de chantages, d'agressions ou d'humiliations, et que, comme tout autre pays, il défendrait d'une manière décisive son intégrité, sa dignité et son prestige. Pourtant, l'argument invoqué, selon lequel la Grèce ne doit pas être admise au sein de la CEE car au bout de quinze ou vingt ans nous pourrions éventuellement voter contre l'admission d'un autre pays, est sans fondement. Le rappel de ce différend nous paraît d'autant plus bizarre que les problèmes similaires d'autres pays, tels ceux de l'Angleterre avec l'Islande et de l'Irlande avec l'Angleterre, n'ont pas été mentionnés lors des négociations pour leur adhésion à la Communauté. Je ne vois donc pas pourquoi l'admission de la Grèce pourrait affecter les relations entre la CEE et un pays voisin, d'autant plus que celles-ci sont garanties par les Accords d'Association existants. En effet, si ce pays était actuellement préparé tant du point de vue économique que social, à s'intégrer à la CEE, la Grèce ne soulèverait pas d'objection.

De plus, cet argument est dangereux pour l'évolution cohérente de la CEE. Puisqu'un tiers pays n'est pas encore prêt ou ne désire pas devenir membre de plein droit de la Communauté, comment peut-on soutenir, sinon au risque de provoquer la dissolution de la Communauté elle-même, que la Grèce devrait attendre l'achèvement de la préparation de ce pays voisin avant son admission?

Par conséquent, la décision du Conseil des Ministres de passer outre à ces arguments et d'accepter la demande de notre pays pour son immédiate et complète adhésion doit être considérée comme un événement heureux pour la suite de l'évolution de la CEE.

Problèmes économiques

Durant la phase actuelle de son développement, l'économie hellénique fait évidemment face à certains problèmes de structure qui affectent sa capacité d'harmonisation sur un pied d'égalité avec les économies des pays-membres de la Communauté Economique Européenne. De tels problèmes sont: le déséquilibre du développement régional, le pourcentage élevé de la population agricole, la structure de l'agriculture et les bases relativement faibles de l'industrie. Certains changements de structure sont donc nécessaires. Une partie du coût de ces changements sera assumée par les Fonds Spéciaux de la Communauté, conformément aux règlements en vigueur.

Le montant des ressources à dépenser pour atteindre ces objectifs dépendra des changements nécessités. La Commission estime, en se basant sur le budget de 1976, que l'adhésion de notre pays chargera les divers Fonds de la CEE d'environ 360 millions de dollars par an, après déduction des contributions de la Grèce. Pourtant, cette charge ne devrait pas constituer un argument de poids en faveur de l'ajournement de l'admission de la Grèce pour deux raisons fondamentales: Premièrement, cette charge, même si elle atteint les niveaux prévus, est d'une importance minime par rapport au budget global de la CEE. Il suffit de mentionner que le montant de 360 millions de dollars estimé par la Commission représente un pourcentage inférieur à 5% du budget global de la Communauté pour 1976. Deuxièmement, il est bien connu que dans l'espace de la CEE il y a des différences significatives quant au degré de développement économique tant entre les Etats membres qu'à l'intérieur de chaque pays. Je cite comme exemple les différences entre l'Italie du Sud et celle du Nord et les disparités entre les régions industrialisées et retardataires de l'Angleterre. De

même, l'Irlande fait face à des problèmes agricoles similaires à ceux de la Grèce. Néanmoins, ni ces disparités régionales ni les problèmes agricoles n'ont entraîné l'exclusion de l'Italie, de l'Angleterre et de l'Irlande de la CEE.

Par ailleurs, la Communauté Européenne a déclaré à plusieurs reprises qu'elle s'est fixé comme but d'embrasser tous les pays européens démocratiques et de procéder ultérieurement à l'unification politique. L'hésitation de la Communauté à admettre dans son sein un pays comme la Grèce, qui, avec une aide relativement faible, est à même d'atteindre le niveau moyen de développement économique et social de ses Etats membres, constituerait une contradiction flagrante de ses déclarations et risquerait, entre autres, de porter atteinte au crédit de l'Europe dans le tiers monde, d'autant plus qu'elle a proclamé à maintes reprises qu'elle accorderait toute sorte d'assistance aux régions sous-développées en dehors de l'Europe. Il va de soi que l'assistance communautaire apportée à un pays européen comme la Grèce, dans ses efforts de s'harmoniser avec les autres pays de la CEE, revêt une importance toute particulière.

Problèmes d'équilibre monétaire

Dans le domaine monétaire, l'adhésion de la Grèce ne poserait pas de problèmes à la CEE. Pendant plusieurs années après 1953 une rapide expansion économique allait de pair avec une stabilité monétaire exemplaire dans notre pays. La poussée de l'inflation et le grand déficit de la balance des paiements n'ont été enregistrés qu'à la suite des erreurs successives de la dictature. Mais dès l'accession du nouveau gouvernement démocratique au pouvoir, l'inflation a été freinée. Ainsi, l'adhésion de la Grèce causera beaucoup moins de problèmes que ceux créés par l'entrée d'autres pays à la CEE.

Ceci est vrai également pour la balance des paiements grecque. La balance commerciale a toujours été déficitaire. Néanmoins, grâce aux ressources invisibles, le déficit de la balance des échanges courants est limité et, pour la majeure partie, il est couvert par l'afflux autonome de capitaux de financement et autres, qui sont pour la plupart des capitaux privés grecs. Ce n'est qu'au cours des trois dernières années que la balance des paiements a enregistré un grave déficit. Ce fait est dû principalement à l'inflation prononcée, suite à la politique irrationnelle des colonels, et à la montée en flèche du prix du pétrole, qui, entre autres, a été à l'origine des tensions inflationnistes dans tous les pays à quelques exceptions près. Le déficit de la balance des paiements a déjà marqué une diminution considérable et, l'on prévoit qu'il baissera davantage pendant l'année en cours.

Difficultés en matière d'unification politique de l'Europe

Finalement, on a invoqué l'argument que, dans la phase actuelle, l'élargissement de la Communauté aurait pour résultat le ralentissement de l'unification politico-économique de l'Europe. En d'autres termes, on exprime l'inquiétude que l'entrée de la Grèce entraînerait le freinage du fonctionnement et du développement futur de la CEE. La réponse à cette argumentation est puisée à l'historique des décisions précédentes de la Communauté. La Grèce deviendra simplement le dixième membre de la Communauté, prenant la place de la Norvège qui, trois ans auparavant, avait été acceptée comme membre de la CEE, mais qui a retiré entre-temps sa candidature. Par conséquent, l'adhésion de la Grèce ne causera pas plus de problèmes que ceux prévus par l'admission de la Norvège.

De plus, la Grèce n'entravera en aucune manière ni la procédure en vue d'accélérer l'unification économique et politique, ni les élections prévues pour un Parlement Européen. Le gouvernement a déclaré que la Grèce a l'intention de voter en faveur de toutes les réformes économiques et politiques qui pourraient être décidées par les membres actuels de la Communauté au cours des négociations jusqu'à son adhésion définitive. Il faudrait encore noter que, vu l'étendue limitée de notre territoire national et la petite dimension de notre économie, l'entrée de la Grèce à la CEE n'apportera que des changements marginaux dans la politique agricole, régionale, sociale et monétaire de la Communauté.

A mon avis donc, si l'on tient compte du dynamisme de l'économie hellénique, de la capacité d'adaptation rapide de notre peuple et de notre détermination de prendre toutes les mesures nécessaires en ce qui concerne l'administration, l'organisation et la structure, les problèmes posés à la Communauté à la suite de

l'adhésion de la Grèce seraient évidemment plus faciles à résoudre que ceux causés par l'entrée d'autres pays. Mais il faudrait en même temps prendre en considération les bénéfices directs et indirects dont jouira la Communauté par l'admission de notre pays, bénéfices qui sont exposés dans la partie suivante.

3. Avantages pour la CEE à la suite de l'adhésion de la Grèce

La Grèce est un pays dont la population et le revenu sont limités. Par conséquent, du point de vue de l'étendue du marché, les avantages apportés à la CEE lors de son adhésion seront plutôt marginaux. Néanmoins, notre pays dispose de certains atouts pouvant fournir à la CEE des avantages significatifs.

Le premier atout est celui des richesses minières de la Grèce qui sont multiformes et, pour une large part, inexploitées, telles la bauxite, le ferronickel, le cuivre, le magnésium, le chrome, l'amiante, le plomb et le zinc. De plus, selon certains indices, il y aurait des gisements de pétrole à Nestos, en Grèce occidentale et dans la mer Ionienne; dans ce cas, le pétrole grec devrait dépasser de loin les 80.000 barils par jour qui ont été détectés au large de l'île de Thassos. Par conséquent, l'Europe, dont les ressources naturelles dans ces domaines sont limitées, pourra, en coopération avec les capitaux grecs, participer aux recherches, à l'exploitation systématique et au traitement industriel des ressources minières grecques.

Le deuxième atout est la position géographique de la Grèce qui s'offre pour l'implantation de sociétés industrielles et autres - avec la participation de capitaux de financement grecs et étrangers - dont la production sera exportée vers les marchés du Moyen Orient et de l'Afrique, où les communautés helléniques sont dynamiques et où de grandes sociétés techniques grecques ont déjà entrepris des projets importants.

Ici, je dois encore souligner qu'à la suite des tristes événements qui ont eu lieu récemment au Liban, la Grèce tend à devenir un vaste centre financier du bassin oriental de la Méditerranée. La région Athènes-Le Pirée a récemment attiré plusieurs entreprises qui développent leurs activités au Moyen Orient, alors que les perspectives pour l'avenir sont encore meilleures.

Le troisième atout important de la contribution apportée par la Grèce à la Communauté est l'existence d'une flotte marchande grecque considérable puisqu'elle compte 48 millions de tonneaux, équivalant à 65% environ du tonnage total des Neuf. Ce pourcentage revêt une importance particulière, étant donné que le commerce extérieur de la Communauté, qui représente approximativement 38% du commerce mondial, s'effectue, pour la majeure partie, par la voie maritime.

Ainsi, la flotte marchande hellénique constituera un facteur essentiel de développement tant pour la Grèce que pour la CEE. Il suffit de mentionner que, grâce à l'adhésion de notre pays, la part communautaire dans la flotte mondiale augmentera de 21,7% à 35,8%. La flotte de la CEE, considérablement élargie avec la participation de la Grèce, constituera un facteur décisif pour la réalisation des transports maritimes internationaux, étant donné que sa capacité totale dépasse les besoins nés du commerce extérieur communautaire. De plus, elle contribuera d'une manière décisive à la lutte contre les efforts interventionnistes de divers pays dans le domaine du marché des services maritimes mondiaux.

Enfin, un avantage considérable pour la CEE est le voisinage de la Grèce avec les pays producteurs de pétrole du Moyen Orient, ce qui - à l'heure actuelle où le problème énergétique mondial se pose avec acuité - donne à sa situation géographique un intérêt tout particulier. La Grèce pourrait servir de pont entre la Communauté et le Moyen Orient et, surtout, les pays arabes avec lesquels elle entretient depuis des siècles des liens très amicaux. Parallèlement, les techniciens et hommes d'affaires grecs connaissant à fond les traditions et les conditions politiques et sociales du monde arabe, sont en mesure de contribuer substantiellement au développement économique de ces pays. Cette capacité des techniciens et des hommes d'affaires grecs contribuera à l'expansion, dans l'espace arabe, des activités des entreprises à participation gréco-européennes, qui seront établies après l'adhésion complète de la Grèce à la CEE.

Terminant cette partie, je désire souligner qu'il ne faut pas perdre de vue que la Grèce est la seule démocratie libérale de type occidental au Sud-Est de l'Europe et qu'elle est attachée aux pays européens par des liens culturels, idéologiques, traditionnels, humanitaires et religieux. Elle constitue ainsi un bastion de

démocratie, de liberté et de civilisation gréco-occidentale dans cette région. Je crois par conséquent que la Communauté a un intérêt politique, économique et social à ce que ce bastion soit soutenu et fortifié.

4. Avantages pour la Grèce à la suite de son adhésion à la CEE

Vu que les économies des grands pays ont déjà les possibilités qu'un petit pays se fixe comme but de créer en adhérant à un espace économique élargi, les unions économiques revêtent une importance accrue pour les pays peu étendus du point de vue géographique et économique. L'entrée d'un petit pays dans un tel espace a pour résultat immédiat l'élargissement de son marché. De même, elle lui fournit l'occasion de profiter de la technologie moderne et sans cesse perfectionnée des Etats membres développés, de se familiariser avec les nouvelles méthodes d'organisation et de gestion et d'attirer un afflux accru d'investissements financiers. Par ailleurs, une autre raison spéciale qui motive l'association d'un petit pays avec des unions économiques élargies est le fait que les problèmes de sa balance des paiements sont ainsi atténués.

Compte tenu de tous les avantages que les unions économiques offrent principalement aux petits pays participants, on comprend pourquoi la Grèce désire devenir membre à part entière de la CEE. C'est ce que je vais vous exposer tout de suite.

Les avantages tirés par la Grèce à la suite de son adhésion complète à la CEE sont de deux sortes: politiques et économiques. En ce qui concerne les avantages politiques, la Grèce participera aux institutions communautaires et, par conséquent, elle pourra influencer la prise de décisions tant économiques que politiques. A savoir, la Grèce dont la superficie représente 8,6%, la population 3,5% et le produit national brut 1,7% des grandeurs correspondantes des Neuf, participera en tant que membre à part entière à la formation de la politique commune de la CEE. Ceci revêt une grande importance car, comme je l'ai déjà mentionné, la CEE a tout dernièrement commencé à s'apercevoir de la nécessité urgente de son intégration, qui aboutira un jour à l'union économique et politique réelle.

En ce qui concerne les avantages économiques, la Grèce aura l'occasion d'utiliser toutes les facilités assurées par la Communauté à ses Etats membres. Jusqu'à ce jour, la Grèce, à l'exclusion d'un emprunt de 125 millions de dollars, n'a obtenu aucune autre aide financière. Après son adhésion, elle pourra profiter plus largement des Fonds Communautaires. Les ressources puisées dans ces Fonds, à savoir le Fonds agricole, le Fonds social, le Fonds régional et les Fonds de soutien monétaire, renforceront la Grèce dans ses efforts portés à la restructuration, réorientation et modernisation de son économie. Comme je l'ai déjà mentionné, les craintes exprimées, à savoir que la CEE aura à supporter une charge excessive par suite de l'entrée de la Grèce en raison des faiblesses de structure de celle-ci, manquent à mon avis de fondement. Il est probable qu'au cours des premières années la contribution de divers Fonds atteigne les montants mentionnés. Mais si l'on tient compte du fait que l'économie hellénique est flexible et capable de s'adapter rapidement, je ne crois pas que la charge de la CEE soit si importante au cours des années à venir.

Agriculture

L'agriculture grecque, on le sait, présente des faiblesses structurelles de base. Le retard du secteur agricole est caractérisé par le fait qu'il ne participe qu'à 19% au produit intérieur brut, alors qu'il emploie 34% de la population économiquement active du pays. Pour la CEE des Neuf, les pourcentages correspondants s'élèvent à 9% et à 5%. Par ailleurs, en 1973 le produit agricole grec par travailleur (à prix constants 1970) atteignait 1.400 dollars, contre 3.200 dollars dans la CEE. La juxtaposition de ces grandeurs reflète le problème structurel et la productivité relativement faible du secteur agricole grec, dus à une combinaison inefficace des facteurs de production. Mais, compte tenu des imperfections du recensement de population de 1971 et, depuis lors, de l'exode rural vers les centres urbains et l'étranger, il est fort probable que le nombre des agriculteurs soit aujourd'hui assez inférieur; dans ce cas le produit par travailleur employé dans l'agriculture doit être beaucoup plus élevé. Pourtant, l'élimination de ces faiblesses s'accélérera grâce aux efforts plus intenses qui seront déployés dès notre adhésion à la CEE. Nous serons substantiellement assistés à cet égard par les dispositifs de la politique agricole commune, qui, sur la base des principes du Traité de Rome, vise à accroître la productivité agricole, à stabiliser le marché des produits agricoles, à en faciliter la commercialisation et à maintenir les prix à des niveaux raisonnables, et à assurer aux agriculteurs un niveau

de vie élevée.

Je suis optimiste en ce qui concerne le développement futur de l'agriculture grecque, après notre adhésion à la Communauté Européenne. La création de la CEE a favorablement influencé le secteur agricole des pays-membres, dont le développement à ce moment-là n'était pas du tout homogène. Une comparaison, à titre indicatif, des années 1966 et 1973 révèle que la plupart des pays, dans le cadre de la politique agricole commune, ont signalé des progrès considérables en matière d'accroissement des exploitations agricoles. L'Allemagne, de 10,3 hectares par exploitation en 1966, a atteint 13 ha. en 1973, la Belgique a passé de 7,5 à 13,1 ha. et les Pays-Bas de 9,2 à 13,9 ha. respectivement, alors que l'Italie a progressé de 6 ha. en 1966 à 7,7 ha. en 1970.

Le progrès réalisé se dégage également du fait que, tandis que pendant la période 1958-1973 le produit agricole réel de la CEE des Six s'est accru à un taux moyen annuel de 2% environ, l'emploi dans le secteur agricole a fléchi à une cadence de 4,4 % par an. Cela signifie que des sommes substantielles ont été dépensées dans le cadre de la politique agricole commune. En 1972 le Fonds Agricole Européen a dépensé 2.500 millions d'unités de compte, contre 60 millions d'unités de compte en 1964.

En particulier, l'agriculture grecque profitera de la politique de soutien des prix et de subvention aux exportations d'après la politique agricole commune de la Communauté. La première conséquence sera l'accroissement du revenu de l'agriculteur grec, puisque les prix de plusieurs produits (comme p. ex. les vins, les fruits et les légumes) sont inférieurs aux prix respectifs de la CEE. Mais, bien que les meilleurs prix en ce qui concerne certains produits agricoles puissent à juste titre inciter les agriculteurs grecs à augmenter leur production, ce fait ne risque pas de créer des conditions d'offre excessive au sein de la Communauté. Notre pays, en raison de la morphologie du sol et des conditions climatiques, se prête à la culture de certains produits agricoles dont la CEE est déficitaire; autrement dit, la production agricole grecque n'est pas concurrentielle mais complémentaire de presque tous les pays de la Communauté. A l'aide des mesures convenables on peut donc viser à attirer l'intérêt des producteurs grecs à des cultures favorisées par les conditions de la demande et des prix qui prédominent dans l'espace élargi de la CEE.

Cependant, l'avantage le plus important pour l'agriculture grecque découlera de l'assistance technico-économique qui lui sera fournie par les Fonds Communautaires Spéciaux, en vue d'obtenir une complète restructuration. Car, on le sait, la faiblesse fondamentale de l'agriculture grecque réside au fait qu'un très grand nombre de sa main-d'œuvre est employé dans des exploitations de petites dimensions. D'après le recensement de 1971, l'exploitation agricole moyenne consistait en 3,5 ha. disséminés en plus ou moins sept lots, assez éloignés entre eux. Cette exploitation est anti-économique, car elle ne permet pas l'exécution et la mise en valeur des travaux d'irrigation, la mécanisation et, en général, l'utilisation de la technologie agricole avancée des pays développés. Certainement, quelques progrès ont déjà été enregistrés suite au remembrement des terres et à l'exode rural de la population vers les centres urbains et l'étranger, mais ce processus a été lent et insuffisant jusqu'à ce jour. L'assistance technique et économique dans le cadre de la politique agricole commune en facilitera l'accélération. Mais, parallèlement, il faudrait que notre pays crée un fonds spécial qui assurerait le financement à faible intérêt destiné à l'achat de terres. Dans le même but, les pouvoirs publics devraient aussi fournir, comme je l'avais déjà soutenu par le passé, d'autres stimulants convenables. On devrait également définir par la législation les conditions préalables et le processus d'expropriation forcée des terres cultivables abandonnées. La poursuite de l'industrialisation du pays facilitera considérablement les efforts visant à créer des exploitations agricoles viables en raison de l'exode de la population rurale vers les centres urbains.

Toutefois, cette évolution exigera bien de temps avant d'atteindre les dimensions optimales des fermes. C'est pourquoi, tout en déployant des efforts en vue d'augmenter les exploitations agricoles, on devrait soutenir l'activité des coopératives agricoles et encourager la création d'exploitations collectives.

En matière de coopératives, il faudrait étudier et adapter aux conditions locales les modèles des pays de la CEE. Dans certains cas, les coopératives agricoles ont obtenu des résultats essentiels et on ne devrait pas sous-estimer leur importance en tant que pôles d'activité productive collective. Les exploitations collectives ont également réussi dans plusieurs types de cultures et c'est la législation qui devrait en fixer le cadre

d'organisation et le champ d'activité.

En outre, j'attache une grande importance à la société agricole, une institution nouvelle pour notre pays sous forme de société anonyme, qui semble disposer des conditions préalables pour résoudre vite et avec succès le problème aigu de la petite et morcelée exploitation agricole.

Cette société agricole combinera l'intégration horizontale, c'est-à-dire la concentration des lots, avec l'intégration verticale qui comprendra toutes les phases allant de la production jusqu'au traitement industriel et la commercialisation des produits. C'est ainsi qu'on réussirait à faire baisser le coût de production, et que les bénéfices résultant de la transformation passeraient aux mains des producteurs, alors qu'en même temps les agriculteurs se débarrasseraient des intermédiaires en matière de circulation et de commercialisation de leur marchandise.

La société agricole ne va ni toucher ni se substituer aux coopératives agricoles, dont le rôle a été et restera important. Par ailleurs, la coopérative pourra devenir actionnaire de la société. En effet, 51% des actions de la société agricole passeront aux mains des agriculteurs, résidant dans la région où siège la société.

J'avais moi-même fait, par le passé, des propositions similaires aux représentants de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de la Banque Mondiale. En tout cas, le succès d'une institution tellement nouvelle pour la réalité grecque exige de grands efforts et, surtout, une mise au courant systématique des paysans.

L'augmentation de la productivité du secteur agricole va libérer du potentiel ouvrier dont le transfert de l'agriculture à l'industrie ne semble pas poser de problèmes supplémentaires, étant donné que le secteur industriel, après un fléchissement provisoire de caractère cyclique, poursuivra son développement spectaculaire offrant ainsi de nouveaux débouchés.

Finalement, la mécanisation de l'agriculture sera une des mesures les plus importantes du processus de modernisation et d'harmonisation du secteur agricole grec avec le système agricole avancé de la CEE. Grâce à la promotion supplémentaire de la mécanisation des travaux agricoles, une grande partie de la population active sera libérée, de sorte que ce secteur cessera d'être prisonnier de sa propre main-d'œuvre qui à présent se rattache à la terre, ce qui entraîne un coût d'opportunité élevé.

Une autre raison qui rend indispensable la rapide modernisation de notre agriculture est le fait que, dès son adhésion à la CEE, la Grèce devra elle aussi assurer aux pays tiers la franchise tarifaire prévue par la Communauté, ce qui aura comme résultat l'accès plus facile au marché grec de produits agricoles compétitifs, provenant de pays de l'Afrique et du Proche Orient en voie de développement. Si donc notre secteur agricole ne se modernise pas, il risquera de perdre du terrain en matière pas seulement de produits agricoles européens mais aussi de produits analogues en provenance de pays tiers.

Pourtant, je crois que si toutes les mesures nécessaires sont prises, les avantages de l'intégration à la CEE pour l'agriculture grecque seront beaucoup plus importants que les répercussions défavorables qui se feraient éventuellement sentir à long terme. Je pense aussi qu'en fin de compte notre secteur agricole pourrait profiter plus que toute autre branche économique de l'adhésion de notre pays au Marché Commun.

Industrie

La pénétration plus poussée de l'industrie grecque dans le grand marché européen de 260 millions d'habitants serait un atout supplémentaire pour notre pays par suite de son adhésion à la CEE. Sur ce marché l'industrie grecque pourrait procéder à la spécialisation en s'appuyant sur ses avantages comparatifs et les entreprises seraient à même d'atteindre plus rapidement - au moyen de fusions et de rachats - leur dimension optimale qui s'impose du point de vue économique, indépendamment de notre adhésion ou non à la CEE. Car c'est un fait que la taille des entreprises industrielles grecques, même des plus importantes, est loin du niveau optimum. Il suffit de mentionner que les dimensions des 200 plus importantes entreprises industrielles grecques, sont beaucoup plus petites que celles des entreprises dans les pays de la CEE où - je

dois le signaler - les fusions et les rachats se poursuivent.

L'économie grecque dispose déjà de plusieurs exemples réussis de fusions et de rachats qui ont permis de réaliser des économies d'échelle et offert des perspectives pour de nouveaux produits sur de nouveaux marchés, réduisant ainsi les risques provoqués par la dispersion des activités et renforçant l'administration des entreprises grâce aux jeunes cadres dynamiques.

En même temps, la libre circulation des marchandises grecques vers la Communauté créera de forts stimulants visant à l'accélération du courant d'investissements industriels dans des entreprises orientées vers les exportations. On sait l'importance que revêt la croissance des exportations industrielles pour l'industrialisation. A la suite de l'union douanière de la Grèce avec la Communauté, de grands progrès ont eu lieu. Ainsi, les exportations grecques de produits industriels vers la CEE ont passé de 1,6 millions de dollars en 1962 à 287,6 millions de dollars en 1974, entraînant l'accroissement de la part des exportations industrielles et artisanales dans nos exportations totales à destination de la CEE de 2% en 1962 à 48% en 1974. A savoir, alors que les exportations de produits industriels et artisanaux couvraient en 1962 moins de 1% du déficit des échanges commerciaux avec la CEE, en 1974 elles en représentaient 25%.

L'effet favorable du resserrement de nos liens avec la CEE sur le secteur industriel grec se dégage clairement de l'évolution de sa productivité. Le taux de croissance moyen annuel de la productivité (produit par employé) dans le secteur secondaire s'élevait à 7,7% durant la décennie 1963-1973, contre 5,6% dans la CEE des Six. En raison de la croissance accélérée de la productivité, le produit par employé dans le secteur secondaire a fini par atteindre en 1973 quelque 60% de la grandeur respective dans la CEE, contre 49% en 1963. Si les taux ci-dessus se maintiennent dans l'avenir, en 1990 la productivité de l'industrie grecque représentera 80% de la productivité moyenne correspondante de la CEE.

Pour conclure: pendant les années depuis notre association à la CEE, l'industrie grecque a été le domaine le plus réussi parmi tous les secteurs économiques. Le dynamisme et la faculté d'adaptation de ce secteur aux exigences de la Communauté Economique Européenne démontrent l'existence des conditions préalables pour le resserrement des liens avec la CEE.

Dès notre intégration complète, les relations industrielles entre la Grèce et la CEE s'intensifieront davantage, pour les raisons suivantes;

Premièrement : Le financement des investissements industriels par des capitaux européens s'accroîtra et la technologie ainsi que les méthodes actuelles d'organisation seront appliquées dans le secteur industriel.

Deuxièmement: La création d'entreprises en participation disposant de capitaux grecs et étrangers sera facilitée et ouvrira davantage la voie pour l'afflux de capitaux, de savoir-faire technique et de méthodes d'organisation.

Troisièmement: Les unités industrielles pourront atteindre les dimensions optimales, ce qui, en raison de la petite taille du marché grec, est une tâche ardue pour la plupart des entreprises.

Quatrièmement: L'industrie absorbera graduellement la main-d'œuvre grecque à présent employée aux industries étrangères - surtout en Allemagne - qui s'élève à plusieurs centaines de milliers. Il faut noter que l'émigration en masse d'ouvriers grecs vers l'Allemagne a été si élevée qu'elle a posé des problèmes tant pour la Grèce que pour l'Allemagne. Pour la Grèce, le problème est lié à la pénurie du marché du travail, quant à l'Allemagne, il se rattache aux incidences sociales, politiques et économiques qu'entraîne la massive absorption de travailleurs étrangers par l'économie allemande. Il est donc préférable, tant pour la Grèce que pour les pays importateurs de son potentiel ouvrier, que les travailleurs grecs soient employés dans notre pays, une fois bien sûr que les conditions appropriées y soient créées.

Cinquièmement: On pourra assurer une exploitation industrielle plus systématique des ressources minières et, en général, des matières premières grecques qui aujourd'hui, pour une grande part, sont exportées à l'étranger sans être traitées.

Sixièmement: Le marché local sera protégé contre la pénétration de monopoles d'une manière plus efficace, car il est expressément mentionné dans le Traité de Rome qu'un des objectifs fondamentaux de la CEE est d'assurer la libre concurrence. Ce principe général forme les bases pour tout un réseau de mesures visant à réprimer le monopole absolu, qui ont été strictement observées tant par la Commission que par la Cour de Justice de la CEE.

Enfin, pour faire face aux difficultés qui se présenteront éventuellement au cours de ces évolutions, on disposera aussi de l'assistance des institutions et organismes compétents de la Communauté, à savoir de la Banque Européenne d'Investissement, du Fonds Régional et du Fonds Social. Par exemple, suivant la proposition de la Commission de la Communauté, la Banque Européenne d'Investissement peut octroyer des crédits à faible intérêt, ainsi que d'autres facilités visant à la réalisation des objectifs de la politique de développement industriel des pays-membres. Pour conclure, dans des cas de difficultés structurelles, empêchant une industrie précise de parer à la concurrence après la suppression des droits de protection, on peut permettre à ce pays-membre de prendre des mesures en vue de soutenir l'industrie en question. Mais il faut souligner qu'il s'agit-là des cas exceptionnels, car la CEE, motivée d'ailleurs par les principes généraux de la théorie des unions économiques, tâche d'éviter les interventions qui entravent la libre concurrence et entretiennent des unités économiques non viables. De toute façon, ce n'est pas le cas de l'industrie hellénique, étant donné que les premiers résultats économiques de la réduction progressive de nos mesures de protection se sont déjà fait sentir. Nos droits de douane sur les produits industriels importés de la CEE ont été supprimés à raison de 2/3, alors que pour le dernier tiers ils ont été réduits de 44%.

5. Mesures visant à l'accélération de notre adhésion

Ainsi que je l'ai déjà exposé, la décision de nous intégrer dès maintenant à la CEE est juste et revêt une importance particulière, car bien que nous soyons représentés dans tous les organismes et aux entretiens formulant la politique du Marché Commun, les répercussions de l'adhésion ne se feront pas sentir immédiatement, en raison de la période quinquennale de transition qui est prévue. Mais cela ne veut pas dire que nous devons poursuivre la marche de l'indolence et de l'ineptie qui caractérisait les sept années de la dictature. Sans perdre une seule minute il faudra procéder à la réadaptation de l'économie, de l'administration, de l'éducation, de la fiscalité, des institutions, mais surtout il faudra adapter notre attitude aux conditions existantes au sein de la CEE, autrement la conjoncture socio-économique de notre pays risquera de se détériorer, en raison de la concurrence inexorable que nous subirons dans tous les secteurs de notre vie économique et sociale.

Des changements structurels sur une grande échelle seront donc nécessités et nous devons nous organiser dès maintenant avec système et persévérance pour atteindre, dans le plus bref délai et avec les moindres sacrifices possibles, cette adaptation requise. Nous avons besoin d'un plan économique essentiel qui rendra le dispositif institutionnel grec capable de se rapprocher fonctionnellement davantage des institutions de la Communauté. L'État a déjà mis en oeuvre la programmation en vue de l'adhésion, dans le cadre du nouveau plan quinquennal, mais ceci est insuffisant, étant donné que l'économie grecque est fondée sur l'initiative privée et la libre concurrence.

Ici, je vais exposer sommairement les modifications qui devront être apportées aux divers secteurs afin d'éviter les dangers éventuels et d'assurer le but recherché.

Dans l'industrie, ce sont les chefs d'entreprise eux-mêmes qui devront déployer le plus grand effort; autrement dit, les industriels grecs devront se rendre compte, avec réalisme, courage et perspicacité, que l'ère de forts stimulants financiers, du protectionnisme sans bornes et du bas prix de main-d'oeuvre qui leur assuraient un développement aisé et rapide est passée pour de bon. Je ne veux pas dire, certes, qu'il n'y aura plus d'incitations au développement industriel, mais qu'elles seront adaptées à la nature de celles pratiquées dans la Communauté. En plus, les chefs d'entreprise grecs devront s'apercevoir à temps qu'il est de leur intérêt et devoir de coopérer entre eux et avec les pouvoirs publics, pour assurer la restructuration nécessaire du secteur économique du pays, changer l'attitude jusqu'à présent circonscrite par le marché fermé et, en même temps, renforcer l'orientation vers les exportations et la compétitivité de l'économie hellénique.

Il faudra aussi changer, sur le plan de l'entreprise, les conditions d'organisation, d'administration et de commercialisation (marketing) en vue d'atteindre les dimensions optimales. C'est ainsi seulement que le secteur industriel grec pourra faire face, tant à l'étranger qu'à l'intérieur du pays, à la concurrence qui deviendra de plus en plus dure à mesure que le temps passe. Les entreprises devront aussi procéder à la mise au point de programmes d'investissements, disposant d'une analyse complète des alternatives de rendement pour chaque plan, et cesser de s'appuyer sur le crédit bancaire surtout pour financer leurs investissements.

Enfin, dans le domaine du développement régional, on devra décentraliser l'industrie grecque, ayant comme critère l'exploitation sur place des ressources naturelles (sous-sol, potentiel ouvrier en excédent) et de la situation géographique de chaque région. En particulier, le développement de grandes et petites entreprises grecques devra se réaliser sur une base multirégionale et non pas bipolaire (avec, comme pôles, la région de la capitale et celle de Salonique) qui constitue actuellement la réalité industrielle de notre pays. C'est ainsi qu'on évitera le dépouillement des provinces de leur population, phénomène qui s'intensifiera par l'exode rural vers l'industrie. Dans ce but, on devra préparer des plans d'aménagement du territoire tout en fournissant des stimulants de développement culturel et social dans les régions sélectionnées pour l'application du programme de décentralisation industrielle.

Mais tout cela présuppose que les chefs d'entreprise et les travailleurs grecs s'aperçoivent que notre adhésion à la CEE constitue un besoin impérieux, car, comme je l'ai souligné, vu les petites dimensions du marché grec, il n'est pas question de développement économique introverti, surtout dans le secteur industriel. Dès notre intégration au Marché Commun, nous allons acquérir un ample espace économique nous permettant de procéder à la réalisation de grands complexes industriels, qui assureront les avantages des économies d'échelle et les autres facilités dont les petites entreprises ne bénéficient pas, comme je vous l'ai exposé dans la section sur l'industrie. Dans certains de ces cas du moins (tels les cas des entreprises en participation), la coopération sur le plan de l'entreprise avec les pays du Marché Commun s'avèrera utile. Quant à l'orientation extrovertie, l'industrie hellénique aura comme modèle de petits pays industrialisés, comme les Pays-Bas, la Belgique et la Suède, qui, malgré leur superficie peu étendue et leur faible population, sont devenus puissants du point de vue industrie, précisément parce que leur développement industriel a été fondé sur les critères ci-dessus.

Par ailleurs, dans les cas où l'initiative privée ne montre pas d'intérêt, soit parce qu'elle ne dispose pas des capitaux nécessaires, soit qu'elle hésite d'assumer le risque de l'entreprise, ou encore parce que les frais pour mener les études de faisabilité des projets industriels sont trop élevés et qu'elle n'est pas disposée à les couvrir, ce sont la Banque Hellénique pour le Développement Industriel et le Consortium des Banques (Société Hellénique d'Investissements Industriels et Miniers) récemment créé qui agiront; pourtant, leur activité ne va pas concurrencer mais compléter celle de l'initiative privée.

De leur part, les autorités devront prendre les mesures nécessaires, de manière à restituer le plus vite possible les conditions concurrentielles sur le marché intérieur. La mise en œuvre de la mobilisation du dispositif gouvernemental devra suivre les principes ci-dessous:

Primo: Réexaminer le système existant d'interventions, régulations et incitations de l'État, en vue d'éliminer les obstacles au bon fonctionnement du mécanisme du marché. Car, on le sait, l'État, par ses interventions, crée souvent des conditions de concurrence inégale empêchant l'entrée de nouvelles entreprises; en plus, il contribue à la création des conditions de monopole ou d'oligopole et, enfin, favorise souvent les entreprises les moins rentables.

Secundo: Éclaircir la politique industrielle de l'État, en vue de mettre fin à l'incertitude qui continue de régner dans quelques secteurs de base, ayant comme résultat de décourager les investissements industriels.

Ces questions devraient être envisagées avec succès dans le cadre du nouveau plan quinquennal de développement économique amorcé, car obtenir un taux de croissance élevé au cours des années à venir dépend surtout de la stimulation des investissements productifs dans le secteur industriel.

Un autre secteur qui nécessite une modernisation est l'artisanat. On devra donc créer un organisme spécial, chargé de la circulation et de la commercialisation des produits, qui recevra les commandes de l'étranger, les distribuera parmi les entreprises artisanales, et ensuite exportera, pour leur compte, les marchandises à l'étranger. Car si la commercialisation est difficile pour l'industrie, elle est presque impossible pour une seule entreprise artisanale. Grâce à cet organisme l'artisanat jouira, en matière de marketing, des avantages accordés aux grandes entreprises industrielles.

Quant à l'agriculture, ce sont les coopératives agricoles et la Banque Agricole qui devront jouer un rôle essentiel en vue de la réalisation de tous ces améliorations et changements structurels, indispensables à l'accroissement de la productivité. Dans le cadre de la planification agricole, il faudra mettre l'accent sur la systématisation des cultures de type collectif, alors que pour en coordonner la mécanisation il sera opportun de créer un office spécial, chargé de la fourniture en équipement mécanique approprié, en fonction du rapport optimum capital/autres facteurs de production, qui est valable pour chaque culture.

En plus, on devra vite promouvoir une étude spécialisée portant sur les programmes de restructuration de l'agriculture, en vue de rendre possible leur financement par le Fonds agricole dans le cadre de la politique agricole commune de la CEE. Il faut également souligner que les spécifications qualitatives, applicables aux échanges commerciaux au sein de la CEE, sont aussi applicables en matière de commercialisation des produits agricoles à l'intérieur de chaque pays. Nous devons y accorder une attention particulière pour ce qui a trait à l'harmonisation de notre secteur agricole avec celui de la Communauté. Finalement, en dehors des industries agricoles, nous devons créer dans les régions rurales des unités artisanales qui constitueront des sources supplémentaires de revenu et d'emploi pour les paysans. La tradition nécessaire dans ce domaine existe déjà, étant donné que la petite industrie et l'artisanat à domicile fleurissaient longtemps avant l'exode rural vers l'industrie.

Pour conclure, il faut souligner que tous les secteurs (industrie, agriculture, Administration etc.), les classes sociales et les institutions seront influencés par l'entrée du pays à la CEE. Leur adaptation aux conditions prédominantes chez les pays de la Communauté présuppose une véritable révolution dans les mécanismes administratifs de l'État, des banques, des entreprises publiques, comme aussi dans les méthodes d'organisation de la plupart des entreprises privées. En plus, nous devons réformer notre système fiscal (imposition de la taxe sur la valeur ajoutée) et harmoniser la législation en matière de concurrence et monopoles, transports, libre circulation de personnes, de biens et de services, politique énergétique etc.

Je suis convaincu que tout cela se réalisera et mon optimisme est fondé sur la faculté d'adaptation du peuple grec.

A la base pourtant de ces changements nécessaires à apporter se trouve l'enseignement, dont la modernisation est la condition préalable et la composante de la restructuration des autres dispositifs socio-économiques. Le besoin d'investir dans le capital humain s'avère donc impérieux car il constitue un facteur de production plus important que les valeurs matérielles.

Nous devons augmenter sensiblement les dépenses pour l'éducation tout en réorientant le système entier du point de vue qualitatif, suivant les exigences actuelles. Il faut, c'est-à-dire, promouvoir la formation technique et professionnelle qui, à présent, est fondée presque exclusivement sur l'initiative privée et s'avère inadéquate du point de vue quantitatif et qualitatif. On devra commencer l'orientation professionnelle dès l'enseignement primaire et secondaire tout en réduisant le classicisme dont est imbu le système d'éducation entier. Finalement, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, il faut essayer de renforcer et moderniser les sciences appliquées. Naturellement, je ne veux pas dire par là que dans le pays de la tradition classique il faudra que notre héritage classique soit sacrifié sur l'autel du développement économique, mais que le développement universel de la formation technique et professionnelle, sur tous les plans et à la portée de la population dans son ensemble, ne devra pas être négligé, ne serait-ce que pour une part minime. C'est la modernisation de notre système d'enseignement qui servira de fondement pour une croissance économique plus rapide et équilibrée. En vue de créer un système sain de formation technico-professionnelle, l'enseignement doit être:

(i) universel, dans le sens qu'il devra embrasser l'ensemble de la population scolaire du pays, tant des régions urbaines que rurales,

(ii) obligatoire, et

(iii) gratuit.

Parallèlement, des centres de formation pour le corps enseignant des écoles techniques devront aussi fonctionner.

Les problèmes dont souffre l'enseignement supérieur sont bien connus et portent, d'une part à la modernisation des facultés déjà existantes de l'École Polytechnique et, de l'autre, à la création de nouvelles écoles supérieures d'orientation technique et économique.

Enfin, pour rendre plus efficace le fonctionnement de l'administration publique, on devra réformer les écoles supérieures existantes et viser au recyclage des fonctionnaires d'État dans des écoles spéciales.

L'Administration a déjà rédigé un premier plan visant à réaliser ces objectifs, et j'espère qu'il sera complété de manière à répondre aux besoins futurs qui apparaîtront après notre adhésion.

En général, l'administration publique, qui pendant les sept années de la dictature avait été désorganisée et dépourvue d'un grand nombre de cadres essentiels, nécessitera une restructuration radicale, un recrutement du personnel qualifié et une adaptation aux conditions prévalant dans la CEE.

Je ne peux pas, pourtant, pénétrer à fond dans cette question car elle exige une étude spéciale et bien documentée.

Conclusion

De ce que je viens de vous exposer, il ressort que la vie publique de notre pays et chacun de nous séparément sera influencé par notre adhésion à la CEE au cours des années à venir.

Nous devons donc nous préparer immédiatement en vue de faire face au processus à la fois complexe et sévère des négociations qui, néanmoins, ne prendront pas fin avec la signature de l'accord d'adhésion. La vie, l'évolution et le développement de la Communauté Européenne se basent sur un processus continu de négociations, car, bien qu'elles ne réussissent pas toujours à fournir des solutions rapides et spectaculaires, elles constituent pourtant la seule voie pratique pour la réalisation de l'Union Européenne de façon à satisfaire d'une manière équitable les aspirations des peuples de tous les pays participants et à assurer la stabilité et la viabilité de cet édifice. Les négociations ne seront aucunement générales et nébuleuses. Au contraire, elles seront minutieuses et détaillées, se basant toujours sur des données réelles et des critères de politique que nous devons être prêts à évaluer à tout moment.

J'ai déjà exposé en détail la question de la réadaptation et de la modernisation de notre économie ainsi que de nos institutions sociales. Pourtant j'attire de nouveau l'attention de l'État et des classes productives sur ce point, car, on le sait, notre pays ne souffre pas du manque de potentiel productif et humain mais du manque d'esprit d'organisation et d'autodiscipline. Ce n'est qu'avec l'organisation appropriée que nous réussirons à maximiser les bénéfices et à minimiser les conséquences éventuellement défavorables de notre adhésion à la CEE. Nous devons tous prendre conscience du fait que, dans cette phase critique de notre histoire nationale, il est impératif pour notre pays de créer une économie saine et puissante dans le cadre des institutions démocratiques libres, auxquelles le peuple grec est dévoué.